
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2016

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 5 juillet 2016, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Stéphanie St-André, substitute au greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



2016-317

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU : .

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Point ajouté :

- Conseil – Rémunération des conseillers pour 2016 : Remboursement des sommes versées depuis le 1^{er} janvier 2016

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JUIN 2016



2016-318

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JUIN 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2016.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 22 JUIN 2016 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance d'agglomération de Québec du 22 juin 2016.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 6 JUILLET 2016 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 6 juillet 2016.



2016-319

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 6 JUILLET 2016 – ORIENTATION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 6 juillet 2016.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2016-381** Adjudication d'un contrat pour des travaux de plomberie et de chauffage sur différents bâtiments (VQ-48370)
- DE2016-102** Modification de la résolution CA-2016-0182, relative à la location d'espaces administratifs pour le Service de l'ingénierie au 2000, boulevard Lebourgneuf
- OT2016-007** Entente entre la Ville de Québec et le *Conseil de la culture de la région de Québec* pour la deuxième année de la mise en œuvre d'une stratégie marketing dédiée à l'offre de spectacles de la région de Québec
- OM2016-001** Confirmation par résolution de la contribution financière de la Ville de Québec de 10 % pour l'attribution d'unités dans le cadre de *Programme de supplément de loyer – Marché privé – SLI*
- PO2016-009** Dépôt d'une demande par la Ville de Québec en vertu de l'article 70 de la *Loi sur la police* en vue d'obtenir l'autorisation du ministre de la Sécurité publique de fournir des services additionnels aux activités reliées au niveau de service 4 actuellement assurées par le Service de police de la Ville de Québec
- AP2016-346** Adjudication de contrats pour l'acquisition de véhicules légers à long terme (VQ-48545) – Annulation de la portion de l'appel d'offres pour les lots 10 et 11
- AP2016-399** Adjudication d'un contrat de location, d'achat et d'entretien de vêtements résistants aux éclairs d'arc (arc flash) – (VQ-48157)
- AP2016-416** Résiliation du contrat du lot 1 et avis de modification numéro 3 relatif au contrat du lot 2 de services professionnels en psychologie – *Programme de soutien et de promotion de la santé et du bien-être psychologique des membres du Service de police de la Ville de Québec* (VQ-47279)
- AP2016-440** Renouvellement des contrats de soutien du logiciel *Business Objects* (dossier 42209)
- AP2016-445** Résiliation du lot 5 du contrat d'entretien sanitaire de divers bâtiments municipaux du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2018 (VQ-46275)
- A5GT2016-015** Modification aux règles portant sur la circulation sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant l'intersection de l'avenue Royale, la rue du Manège et la rue Dugas – Arrondissement de Beauport
- A4GT2016-089** Modification aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant la rue de Nemours – Arrondissement de Charlesbourg

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2016 (suite)

- A1GT2016-091** Modifications aux règles portant sur le stationnement et la circulation sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le chemin Sainte-Foy – Arrondissement de la Cité Limoilou
- A3GT2016-044** Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant la rue de Marly – Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge
- BE2016-019** Entente entre la Ville de Québec et la *Corporation des fêtes historiques de Québec*, relativement au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Fêtes de la Nouvelle-France*, en 2016
- DE2016-082** Révision de la *Politique d'investissement du Fonds de développement des territoires (FDT)*
- DE2016-083** Révision de la *Politique d'investissement du Fonds local d'investissement (FLI)*
- DE2016-099** Entente entre la Ville de Québec et *9171-4014 Québec inc.*, relativement au versement d'une subvention pour la démonstration de la plateforme multimédia d'ambiance musicale et d'animation de *JukeboxEnlingne.com* dans le cadre du *Programme de vitrine technologique de la Ville de Québec*
- DE2016-105** Acquisition, à des fins municipales, du lot 1 310 631 du cadastre du Québec avec bâtiment et dépendance dessus construits – Ville de L'Ancienne-Lorette
- FN2016-023** Renflouement du surplus affecté de prévoyance à la suite des résultats financiers 2015
- IN2016-022** Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, relative à la fourniture d'un service d'alimentation en eau potable sur une partie du territoire de la ville de Québec située de part et d'autre du boulevard Raymond
- PC2016-058** Demande relative à un acte pour lequel une autorisation de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* est requise pour l'exclusion du territoire agricole visant les lots 5 198 728 et 5 198 729 du cadastre du Québec – Ville de L'Ancienne-Lorette
- PC2016-067** Approbation du *Règlement n° 262-2016 concernant l'adoption d'un règlement-cadre sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PCCMOI)* de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec*
- RH2016-379** Modification de la lettre d'entente no 1 « dispositions diverses » de la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec, section local 1638, 2014-2018*
- RH2016-408** Approbation de l'*Annexe A – Échelle de traitements* de la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des employés de stationnement d'ExpoCité (CSN)*, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018
- RH2016-411** Approbation de la lettre d'entente entre la Ville de Québec et le *Syndicat des fonctionnaires municipaux (FISA) qui représente les employés occasionnels d'ExpoCité et du domaine de la culture, des loisirs, des sports et de la vie communautaire*, relative à l'avancement d'échelon sur une affectation secondaire
- PC2016-068** Adoption d'une résolution de contrôle intérimaire relative à la requalification d'une partie du territoire située en bordure d'un corridor structurant de transport en commun
- PC2016-060** Adoption du projet de *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet de stationnement incitatif sur le lot numéro 1 696 839 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1067*
- PC2016-065** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables relativement au retrait d'une partie du lot*

numéro 1 275 814 du cadastre du Québec de la zone inondable de faible courant, R.A.V.Q. 1064

IN2016-018 *Règlement de l'agglomération sur des travaux et des services professionnels et techniques requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence d'agglomération du Programme triennal d'immobilisations 2016 à 2018 de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1066*

DE2016-120 Acquisition, à des fins municipales, des lots 2 151 457, 2 151 470 ainsi qu'une partie du lot 2 152 781 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles

De donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



PROPOSITIONS



2016-320

MAIRIE – RÉMUNÉRATIONS ADDITIONNELLES DES CONSEILLERS POUR DES PARTICIPATIONS À DES COMITÉS EN 2016 : REMBOURSEMENT DES MONTANTS VERSÉS

CONSIDÉRANT le projet de *Règlement 2016-483* présentement en processus d'adoption;

CONSIDÉRANT les augmentations de salaire de base et d'allocation non imposable rétroactives au 1^{er} janvier 2016 prévues pour les conseillers dans ce projet de règlement.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

Que les conseillers remboursent à la Ville toute somme touchée à titre de rémunérations additionnelles pour des comités en 2016.

Ont voté pour : MM Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Ont voté contre : Mmes France Hamel et Lise Lortie
MM Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Rejeté à la majorité



2016-321

CONSEIL – RÉMUNÉRATION DES CONSEILLERS POUR 2016 : REMBOURSEMENT DES SOMMES VERSÉES DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2016

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2016 du *Règlement n° 2016-483 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition*;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur de ce règlement abroge le *Règlement n° REGVSAD-2009-148* et élimine ainsi la notion de comités-responsabilités dans le calcul de la rémunération des élus;

CONSIDÉRANT QUE les élus désirent s'assurer qu'ils ne bénéficieront pas d'avantages non désirés par l'entrée en vigueur du nouveau Règlement et qu'ils désirent éviter que leur rémunération soit supérieure au seuil maximal prévu de 24 228 \$ pour l'année 2016.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE mandater, suite à l'adoption du nouveau *Règlement n° 2016-483*, le directeur général afin qu'il fasse calculer par le Service de la trésorerie la nouvelle rémunération des élus et qu'il fasse déduire du total des montants dus depuis le 1^{er} janvier 2016 (salaire de base et de l'allocation non imposable), toutes les sommes versées depuis le début de l'année, soit les montants antérieurs reçus au titre de salaire de base, d'allocation non imposable et les montants pour les comités-responsabilités, la différence des montants étant versée à titre de rétroactivité.

Ont voté pour : Mmes France Hamel et Lise Lortie
MM Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adopté à la majorité



MAIRIE – SÉCURITÉ INFORMATIQUE – REQUÊTE AUPRÈS DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Une nouvelle résolution présentée sous forme d'amendement est proposée, laquelle se lit comme suit :

2016-322

SÉCURITÉ INFORMATIQUE - AUDIT DE SÉCURITÉ À LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Monsieur le conseiller du district numéro 6, Louis Potvin, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de voter.

Considérant qu'il est arrivé que monsieur Louis Potvin, conseiller municipal à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, utilise occasionnellement l'adresse courriel fournie par son employeur pour communiquer avec des intervenants de la Ville (fonctionnaires et élus) concernant divers dossiers relevant de la Ville;

Considérant que tant le contenu de ces courriels que les documents qui y sont parfois joints sont susceptibles de contenir des informations sensibles ou confidentielles;

Considérant que le Service des Technologies de l'information de la Ville n'est pas en mesure de garantir la confidentialité et la sécurité des courriels qui sont sauvegardés et archivés sur des infrastructures qui ne sont pas sous la responsabilité de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

Que le conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures mandate le directeur général afin que soit réalisé un audit des infrastructures, des procédures, des directives et des normes en matière de sécurité afin de valider et renforcer les mesures de sécurité en place.

Ont voté pour : Mmes France Hamel et Lise Lortie
MM Denis Côté et Guy Marcotte

Ont voté contre : MM Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adopté à la majorité

Un vote est ensuite pris sur la résolution originale :

2016-323

MAIRIE – SÉCURITÉ INFORMATIQUE – REQUÊTE AUPRÈS DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Considérant qu'il est arrivé que monsieur Louis Potvin, conseiller municipal à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, utilise l'adresse courriel fournie par son employeur, La Financière agricole du Québec, pour communiquer avec des intervenants de la Ville (fonctionnaires et élus) concernant divers dossiers relevant de la Ville;

Considérant que tant le contenu de ces courriels que les documents qui y sont parfois joints sont susceptibles de contenir des informations sensibles ou confidentielles;

Considérant que le Service des Technologies de l'information de la Ville n'est pas en mesure de garantir la confidentialité et la sécurité des courriels qui sont sauvegardés et archivés dans une organisation autre que la Ville et que cela pose problème, notamment en matière de sécurité de l'information, de l'accès aux documents des organismes publics et du droit à la protection des renseignements personnels des employés de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures donne son appui à la requête adressée par le maire le 2 juillet 2016 auprès de La Financière agricole du Québec à l'effet que les autorités de cette dernière prennent les mesures nécessaires pour éliminer de leurs systèmes de sauvegarde et d'archivage tout courriel ou document en lien avec la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et d'en fournir confirmation une fois l'opération réalisée, le cas échéant.

Ont voté pour : MM Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Ont voté contre : Mmes France Hamel et Lise Lortie
MM Denis Côté, Louis Potvin et Guy Marcotte

Rejeté à la majorité



2016-324

CONSEIL – MANDAT RELATIF AU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY – APPEL DE PROPOSITION

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE mandater le directeur général et le Service du greffe afin de relancer un appel de proposition pour la mise en œuvre d'un projet visant l'immeuble et le terrain occupé par le centre communautaire Jean-Marie-Roy.

Adopté à l'unanimité



2016-325

TRÉSORERIE – REMANIEMENT DES BUDGETS EN MI-ANNÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'accepter les réaménagements budgétaires proposés et déposés en annexe au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-326

TRÉSORERIE – DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES – RÉQUISITIONS DES EMPRUNTS TEMPORAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'effectuer les emprunts temporaires suivants :

- *RÈGLEMENT 2016-477* pour un montant de 99 841 \$ (Réfection des bordures et trottoirs);
- *RÈGLEMENT 2016-480* pour un montant de 967 345 \$ (Réfection de la côte Racette, de la route 138, du chemin de la butte, des rues de l'Hétrière, de la Sente, de Liverpool et de Pierre-Georges-Roy);

- *RÈGLEMENT 2016-484* pour un montant de 1 030 000 \$ (Réfection de pavage du 4^e rang Ouest, du chemin du Roy, des rues de la Sablière, des Artisans, de Foin et du Lin);
- *RÈGLEMENT 2016-485* pour un montant de 121 000 \$ (Remplacement du système de contrôle des températures au centre Delphis-Marois et la fermeture et l'isolation de la façade de l'ancienne caserne (Hôtel de Ville));
- *RÈGLEMENT 2016-486* pour un montant de 141 000 \$ (Achat d'une déneigeuse à trottoir).

D'autoriser M. Robert Doré, directeur général, et Mme Josée Larocque, trésorière, à signer les réquisitions des emprunts temporaires.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-327

TRÉSORERIE – LISTE DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION PRÉVUES AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT PARAPLUIE N° REGVSAD-2014-392

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser que les crédits nécessaires à la réalisation des projets listés en annexe au mémoire soient puisés à même le *Règlement d'emprunt parapluie n° REGVSAD 2014-392*.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-328

TRÉSORERIE – ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES DE FÉVRIER ET MARS 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'entériner la liste des comptes payés en février et mars 2016 et les prélèvements automatiques pour la période du 8 février au 6 mars 2016, moins la portion salaires et autres rémunérations des conseillers, pour un montant total de 6 530 430,42 \$;

QUE les crédits pour ces dépenses soient puisés à même le fonds général ou les fonds disponibles d'un règlement d'emprunt ou toutes autres sources de financement comme indiqué aux journaux des achats énumérés dans ce présent mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-329

TRÉSORERIE – ADOPTION DES SALAIRES PAYÉS ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS AUX CONSEILLERS POUR LA PÉRIODE DU 8 FÉVRIER AU 6 MARS 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

DE reporter à une séance ultérieure.

Ont voté pour : Mmes France Hamel et Lise Lortie
MM Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

A voté contre : M. Raynald Brulotte

Adopté à la majorité, le président s'abstenant de voter



2016-330

TRÉSORERIE – ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET PAYÉS

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des comptes à payer selon la liste fournie le 29 juin 2016 pour un montant total de 343 410,89 \$;

D'entériner la liste des comptes payés en juin 2016 et la liste des prélèvements automatiques pour la période du 13 juin au 27 juin 2016, pour un montant total de 381 759,88 \$;

Total : 725 170,77 \$

D'approuver la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer déposée le 29 juin 2016;

Que les crédits pour ces dépenses soient puisés à même le fonds général ou les fonds disponibles d'un règlement d'emprunt ou toutes autres sources de financement comme indiqué aux journaux des achats énumérés joints au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-331

TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET RÉAMÉNAGEMENT DE CRÉDIT

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires proposés et déposés en annexe au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-332

GREFFE – EXTENSION DES RÉSEAUX – 23^E AVENUE – MANDAT DE REPRÉSENTATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE mandater la firme Enviroconseil afin de soumettre la demande relative à l'extension des réseaux d'égout sur la 23^e Avenue au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques et de présenter tout engagement en lien avec cette demande;

DE mandater la directrice du service de la gestion du territoire afin que soit transmise au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-333

GREFFE – DÉSIGNATION DE SIGNATAIRES POUR UN ACTE DE SERVITUDE – RÉFECTION DU 3^E RANG, PHASE 1

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer un acte de servitude d'utilité publique sur trois lisières de terrain connues et désignées comme étant les parties de lots 3 056 405, 5 457 242 et 5 457 243, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, Mmes Monique Gingras, Sandra Dorval et M. Olivier Dugal-Boudreau pour un montant de 300 \$ selon les conditions substantiellement conformes au projet de contrat joint au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-334

GREFFE – MANDAT EN JURICOMPTABILITÉ À DELOITTE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE confirmer le mandat donné par la résolution 2016-037 adoptée le 25 janvier 2016, selon des conditions substantiellement conformes à la lettre-mandat du 11 mai 2016 et le document intitulé « modalités contractuelles générales » joints au mémoire;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer cette lettre-mandat.

Ont voté pour : Mmes France Hamel et Lise Lortie
MM Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adopté à la majorité



2016-335

GREFFE – RECOMMANDATION DE PAIEMENT – APPEL D'OFFRES NO AOVSAAD-2015-425

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise le paiement d'une somme de 5 288,85 \$, taxes incluses, en faveur de Raymond Chabot Grant Thornton, pour des travaux supplémentaires effectués dans le cadre de l'audit du rapport financier 2015, contrat adjudgé par l'appel d'offres no AOVSAAD-2015-425, selon la facture détaillée et jointe au mémoire;

QUE le paiement de cette somme soit fait à même le budget de fonctionnement du service de la trésorerie.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-336

GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – APPEL D'OFFRES NO AO-2016-011 POUR LA CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE ET D'UN PLAN DE GESTION

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adjudger le contrat de services professionnels en vue de la réalisation de la caractérisation environnementale des milieux naturels et d'un plan de gestion des milieux humides, appel d'offres no AO-2016-011, à la firme Del Degan Massé et associés inc., pour une somme de 58 605,24 \$, incluant les taxes applicables;

Que les fonds nécessaires à l'adjudication de ce contrat soient puisés à même le budget de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-337

GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – APPEL D'OFFRES NO AO-2016-012 POUR LA RÉFECTION DE VOIRIE DANS DIFFÉRENTES RUES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adjudger le contrat de services professionnels en vue de la réfection de voirie dans différentes rues de la Ville, appel d'offres No AO-2016-012, à la firme Les Consultants S.M. Inc. pour une somme de 68 410,13 \$, incluant les taxes applicables;

Que les fonds nécessaires à l'adjudication de ce contrat soient puisés à même le règlement d'emprunt no REGVSAD-2016-480.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-338

GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – APPEL D'OFFRES NO AO-2016-013 POUR LA CONFECTION DE PLANS ET DEVIS D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT (CHEMIN DE LA BUTTE ET ROUTE TESSIER)

Monsieur le maire, Sylvain Juneau, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat en vue du prolongement des services d'eau potable et d'égout domestique sur la route Tessier et le chemin de la Butte, appel d'offres No AO-2016-013, à la firme Pluritec, pour une somme de 126 081,59 \$, incluant les taxes applicables;

Que les fonds nécessaires à l'adjudication de ce contrat soient affectés au budget de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-339

GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – APPEL D'OFFRES NO AO-2016-015 POUR LA GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET COMPÉTENCES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de services professionnels de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, appel d'offres no AO-2016-015, à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, pour une somme de 649 000 \$, incluant les taxes applicables pour les trois prochaines années;

Que les fonds nécessaires à l'adjudication de ce contrat soient puisés à même le budget de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-340

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION – ÉQUIPEMENTS DÉSUETS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'approuver l'envoi au recyclage des équipements énumérés dans la liste joint au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-341

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – PRÊT DE LOCAUX À L'ÉCOLE DES PIONNIERS DANS LE CADRE DE L'AGRANDISSEMENT DU PAVILLON LAURE-GAUDREULT

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE mettre gratuitement à la disposition de l'École des Pionniers, le local 313 du complexe sportif multifonctionnel, ainsi que le gymnase du Centre communautaire

Jean-Marie-Roy lors des périodes inoccupées le jour sur semaine, pendant la durée des travaux d'agrandissement du pavillon Laure-Gaudreault;

D'autoriser le coordonnateur aux loisirs à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de prêt de locaux, conforme au projet joint au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-342

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – TARIFICATION DES HEURES DE GLACE POUR LE CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE ST-AUGUSTIN POUR LA SAISON 2016-2017

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'appliquer une tarification de 81.50 \$/h pour les heures de glace du CPA St-Augustin qui excèdent les 3,5 h qui sont accordées gratuitement, lors de la saison automne-hiver 2016-2017.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-343

GESTION DU TERRITOIRE – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 5 POUR LE PAIEMENT FINAL – REMPLACEMENT DES CHAUDIÈRES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de 32 640,02 \$ taxes incluses en faveur de Équipe SG plomberie-chauffage, pour les travaux de remplacement des chaudières au CCJMR à même les crédits du *Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2013-359*.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-344

GESTION DU TERRITOIRE – POSTE ÉTUDIANT

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

DE désigner M. Charles Marcotte, étudiant au Service de la gestion du territoire, afin que celui-ci puisse, dans l'exercice de ses fonctions et à toute heure raisonnable, visiter un terrain ou une construction, une propriété mobilière et immobilière ainsi que l'intérieur et l'extérieur de tout bâtiment afin de s'assurer du respect des règlements d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-345

GESTION DU TERRITOIRE – CPTAQ – LOT 3 055 938

CONSIDÉRANT QUE la demande n'implique pas l'implantation d'un nouvel usage non agricole.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'appuyer la demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-346

GESTION DU TERRITOIRE – CPTAQ – LOT 3 057 211

CONSIDÉRANT la faible possibilité d'utilisation de la partie du lot visé à des fins agricoles en raison de sa faible superficie et de son emplacement à proximité d'un chemin de ferme.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'appuyer la demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-347

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 160, RUE DE ROTTERDAM

CONSIDÉRANT QUE les enseignes s'intègrent bien au bâtiment.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande en regard des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (*Règlement 915-93*) et en regard des plans déposés (Plan 12-200 Poitras industries du 27 juin 2016).

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-348

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 210, RUE DE ROTTERDAM

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne s'intègre bien à la propriété.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande en regard des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (*Règlement 915-93*) et en regard des plans déposés (Plan 16-0620.02 Enseigne Otis du 20 juin 2016).

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-349

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA 295, RUE DE ROTTERDAM

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne s'intègre bien à la propriété en raison de sa proportion équilibrée et de la répartition des jeux de couleurs.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande en regard des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (*Règlement 915-93*) et en regard des plans déposés (Poitras industries du 16 juin 2016).

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-350

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 35, RUE DES GRANDS-LACS

CONSIDÉRANT l'effet visuel esthétique et moderne crée.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'accepter le projet de rénovation et l'aménagement de l'enseigne en fonction des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (*Règlement 915-93*) et en regard des plans déposés (Laurent Maheu, PUBLI GRIFFE inc.).

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-351

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 160, RUE DE SINGAPOUR

CONSIDÉRANT l'apparence esthétique de l'enseigne.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'accepter le projet en fonction des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (*Règlement 915-93*) et en regard des plans déposés (SDG Formes et couleurs du 27 mai 2016).

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-352

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 285, ROUTE 138 – 107, RUE JEAN-JUNEAU

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées, notamment l'ajout de l'élément architectural au dernier niveau rappelant un toit en mansarde, les colonnades à proximité des balcons, l'augmentation de la proportion du revêtement de maçonnerie, l'ajout du revêtement de pierre au premier niveau, permettent d'accroître l'esthétisme du bâtiment et son intégration au secteur.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'accepter l'émission du permis de construction en fonction des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (*Règlement 915-93*) et en regard des plans déposés (Renaud Hébert arpenteur-géomètre, minute 920 du 16 février 2016, élévations couleurs déposées le 15 juin 2016).

Ont voté pour : Mmes France Hamel et Lise Lortie
MM Denis Côté et Louis Potvin

Ont voté contre : MM Sylvain Juneau, Raynald Brulotte
et Guy Marcotte

Adopté à la majorité



MATIÈRE NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE



2016-353

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 104, RUE DU PETIT-PRÉ

CONSIDÉRANT les risques d'effet d'entraînement importants liés à l'acceptation de la demande pour les propriétés situées à l'intérieur du bassin versant du lac Saint-Augustin;

CONSIDÉRANT l'écart important avec les normes applicables;

CONSIDÉRANT l'impact de la demande sur l'esthétisme du bâtiment;

CONSIDÉRANT l'absence de détails sur l'aménagement intérieur du bâtiment;

NONOBTANT la dalle déjà existante qui constitue déjà une surface imperméabilisée;

NONOBTANT QUE la gestion des eaux est déjà prise en compte (puits de captation existant) et que les gouttières du bâtiment projeté y seront raccordées;

NONOBTANT QUE la demande permet d'éviter la présence visuelle de véhicules et remorques stationnés sur la propriété.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

DE refuser la demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme la construction d'un abri d'auto de 61,3 m² portant la superficie totale du garage et de l'abri d'auto à 128,8 m².

Ont voté pour : Mmes France Hamel et Lise Lortie
MM Denis Côté, Raynald Brulotte Guy Marcotte et Louis Potvin

A voté contre : M. Sylvain Juneau

Adopté à la majorité



2016-354

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 152, RUE DE L'ORGE

CONSIDÉRANT QUE l'empiètement est de faible importance, mais constitue une entrave légale importante pour toute transaction immobilière ou tout emprunt hypothécaire.

CONSIDÉRANT que des permis ont été émis afin de permettre la construction du bâtiment principal et le cabanon de 13,9 m².

CONSIDÉRANT QUE le deuxième cabanon de 7,8 m² fut bâti sans autorisation.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'accorder la demande quant à l'empiètement du bâtiment principal dans la marge de recul et l'empiètement du cabanon de 13,9 m² dans la marge latérale;

DE refuser la demande quant à l'empiètement du cabanon de 7,8 m² dans la marge latérale et exiger sa démolition.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT N° 2016-488
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE N° 89-
663 AFIN D'ÉTABLIR LES DISPOSITIONS APPLICABLES QUANT À
L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE PUBLIQUE SITUÉE DANS LA ZONE PAE-6**

Une séance de consultation publique est tenue relativement au Règlement n° 2016-488 modifiant le Règlement de plan d'aménagement d'ensemble n° 89-663 afin d'établir les dispositions applicables quant à l'aménagement de la rue publique située dans la zone PAE-6.



MOTIONS ET RÈGLEMENTS



2016-355

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2016-493 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2015-440 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Avis de motion est, par les présentes, donné par Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2016-493 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2015-440 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme.*



2016-356

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT NO 2016-494 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN DE MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE

Avis de motion est, par les présentes, donné M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2016-494 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de modifier le plan de zonage.*



2016-357

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2016-495 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2011-273 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R.V.Q. 990 DANS LE BUT DE METTRE EN PLACE UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME POUR LE SECTEUR NORD DU LAC SAINT-AUGUSTIN EN ANNEXE DU PDAD

Avis de motion est, par les présentes, donné par Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2016-495 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2011-273 modifiant le Règlement R.V.Q. 990 dans le but de mettre en place un programme particulier d'urbanisme pour le secteur nord du Lac Saint-Augustin en annexe du PDAD.*



2016-358

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2016-483 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE TRANSITION

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2016-483 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Ont voté pour : Mmes France Hamel et Lise Lortie
MM Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adopté à la majorité



2016-359

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2016-488 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE N° 89-663 AFIN D'ÉTABLIR LES DISPOSITIONS APPLICABLES QUANT À L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE PUBLIQUE SITUÉE DANS LA ZONE PAE-6

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2016-488 modifiant le Règlement de plan d'aménagement d'ensemble n° 89-663 afin d'établir les dispositions applicables quant à l'aménagement de la rue publique située dans la zone PAE-6.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-360

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2016-490 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 510-86 SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2016-490 modifiant le Règlement n° 510-86 sur la circulation et le stationnement dans les rues de la municipalité*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-361

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2016-491 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2008-112

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2016-491 sur la démolition d'immeuble sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures abrogeant le Règlement numéro REGVSAD-2008-112*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-362

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2016-492 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 72 700 \$ POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 2000-1253, 2000-1266, 2000-1280, 2001-1306, 2001-1310, 2001-1316, 2001-1320, REGVSAD-2008-100, REGVSAD-2008-101, REGVSAD-2008-127, REGVSAD-2010-188, REGVSAD-2010-189, REGVSAD-2010-200, REGVSAD-2010-201 ET REGVSAD-2010-204

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2016-492 décrétant un emprunt de 72 700 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt numéro 2000-1253, 2000-1266, 2000-1280, 2001-1306, 2001-1310, 2001-1316, 2001-1320, REGVSAD-2008-100, REGVSAD-2008-101, REGVSAD-2008-127, REGVSAD-2010-188, REGVSAD-2010-189, REGVSAD-2010-200, REGVSAD-2010-201 et REGVSAD-2010-204.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



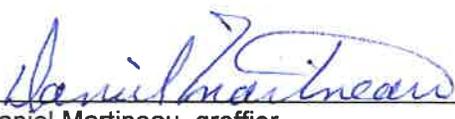
PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL



CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 40.


Sylvain Juneau, maire


Daniel Martineau, greffier

